

Vidéos One Voice, le poids des mots, le choc des images

Comme L214 dans des abattoirs, l'association One Voice cherche des images chocs pour dénoncer la maltraitance et faire progresser, à coups d'indignation, sa cause anti-spéciste. Infiltré, un équipage des Hauts-de-France a été filmé lors de déterrage de renards et d'une chasse de blaireaux. Inutile de dire que ces images sont travaillées et agencées pour susciter un maximum l'émotion avec une musique anxiogène et des commentaires servant la mise en scène. Ces quelques minutes de vidéo ne sauraient aucunement refléter la réalité de la vènerie sous terre.

Cependant, certaines séquences de ces vidéos heurtent sincèrement l'immense majorité des veneurs sous terre et portent atteinte à l'image de notre communauté. Il n'est pas admissible d'insulter notre animal de chasse et de lui manquer de respect. Le droit de chasser ouvre un droit à donner la mort. Reste que cet acte doit nous obliger à une attitude responsable emprunte de respect et de gravité.

Dès qu'elle en a eu connaissance, l'AFEVST a saisi l'Office Français de la Biodiversité qui est en charge de la police de la chasse afin qu'une enquête soit rapidement diligentée. C'est le volet réglementaire.

Si l'AFEVST n'a pas directement de pouvoir de police, elle veille au respect de la charte de la vènerie sous terre. Notre charte stipule clairement que la vènerie sous terre doit être pratiquée dans le respect de l'animal de chasse. L'AFEVST avait demandé en 2018 que l'encadrement des opérations de déterrage de renard soit renforcé comme nous l'avions précédemment obtenu en 2014 pour la vènerie sous terre. C'est chose faite depuis l'arrêté ministériel du 03 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Il est donc désormais interdit de mettre à mort avec un outil un animal pris.

L'avenir de notre mode de chasse passe obligatoirement par un exigence sans faille de ceux qui la pratiquent. Ceux qui ne se soumettront pas aux principes d'une chasse respectueuse du gibier, des chiens et de l'environnement seront évincés.

L'ADEVST 28 (Eure-et-Loir) remercie sa Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir

Depuis 2006, la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir consent une aide financière pour l'entretien des chiens des équipages de vènerie sous terre de ce département. Cette aide est dite « aide à vaccination ». A la base, cette subvention était l'équivalent du prix de trois vaccins (pour les trois chiens obligatoires de la meute) et un tatouage. Elle est aujourd'hui d'un montant de 190 € par équipage.

Elle est versée en globalité à l'ADEVST 28 après une demande du président de l'association sur fourniture du listing des adhésions.

En 2015, devant le constat qu'il était compliqué d'obtenir les comptes rendus de prises en temps et en heure, le bureau de l'ADEVST 28 a décidé que cette subvention serait demandée à la FDC 28 sous deux conditions : être adhérent à l'ADEVST 28 d'une part et avoir donné ses comptes rendus de prises dans les délais d'autre part.

Cette subvention est reversée en totalité à chacun des équipages sans considérer le nombre de prises effectuées par les équipages.

Le bureau de l'ADEVST 28 estimant que les équipages de son département devaient à minima adhérer à l'Association Française des Equipages de Vènerie Sous terre, a modifié son appel à cotisation en 2018.

Depuis il est possible d'adhérer à l'AFEVST seule ou bien aux deux associations, national et départementale (l'AFEVST et ADEVST 28). Mais il n'est plus possible d'adhérer seulement à l'ADEVST 28. L'AFEVST remercie d'ailleurs l'ADEVST de cette initiative qui favorise le maximum d'adhésions nationale.

Cette subvention est une reconnaissance de notre travail par notre fédération départementale des chasseurs et nous remercions très vivement son président actuel Mr Jean Paul Moktar et l'ensemble des administrateurs de la Fédération des Chasseurs d'Eure et Loir pour cette aide financière.

Daniel LATOUCHE,

Président ADEVST 28

Membres d'équipage ou sympathisants, soutenez l'AFEVST en adhérant à titre individuel pour 15 € par an.

Vous recevrez l'Echo des terriers, la Revue AFEVST et vous aurez un droit de vote à l'assemblée générale de l'AFEVST

Formulaire sur www.afevst.org